



Papier peint déchiré à cause de fissure dans les murs

Par **mickael1672**, le **15/04/2013** à **10:12**

bonjour

voilà ça fait 5 ans que je suis locataire d'une maison et que je vais quitter

dans une des pièces le papier peint s'est déchiré à cause de fissures dans le mur qui sont apparues pendant la location

(envoi d'une lettre recommandée à l'agence et propriétaire de la constatation des problèmes)

l'agence voudrait que je change le papier peint avant l'état des lieux

est ce que je suis obligé de le faire ou pas

est ce que ça sera déduit de ma caution

merci de vos reponses

Par **Lag0**, le **15/04/2013** à **11:22**

Bonjour,

A partir du moment où vous avez correctement alerté le bailleur dès l'apparition des dégradations qui ne sont pas de votre fait (fissures), vous ne pouvez pas être tenu responsable de ces dégradations.

J'espère que vous avez bien conservé l'AR signé et le double de la lettre envoyée au bailleur.

Par **mickael1672**, le **16/04/2013** à **08:50**

oui j'ai bien la photocopie et les deux accuse de réception(agence et propriétaire) et j'ai les photos que j'ai prise pour prouvée les dégradations
je vous remercie de votre réponse